



## **Les Accompagnements Séquentiels Multi- partenariaux**

Public accompagné : Les accompagnements séquentiels multi- partenariaux sont à destination de jeunes Finistériens de 14 à 21 ans, accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance, et mettant en échec l'accompagnement collectif ou l'accueil familial. Ces adolescents et jeunes adultes ne bénéficient pas d'un accompagnement pérenne, leur accueil est remis en cause, et ils se retrouvent bien souvent sans solution.

Les adolescents auxquels nous faisons référence ont une problématique complexe, aux multiples facettes. Au niveau de l'accompagnement, le sentiment d'usure des professionnels est prégnant générant le recours au « bricolage » au jour le jour du fait de l'absence de pilote du projet du jeune. En effet, ces jeunes renvoient souvent aux déboires des prises en charges qui leurs sont proposées, et aux difficultés pour les services ou les institutions à proposer une réponse collective adaptée.

On peut dire que ces jeunes sont dans les espaces interstitiels de plusieurs services, de plusieurs domaines d'intervention :

- ✓ De part leurs difficultés familiales/sociales : c'est le secteur de la protection de l'enfance qui est concerné ;
- ✓ De part leurs troubles du comportement : ils relèvent du secteur médico-social, avec des orientations adaptées (ITEP, IME,..) ;
- ✓ De part leurs troubles psychiques : ce sont les professionnels de la pédopsychiatrie, et/ou ceux de la psychiatrie adultes pour les +16 ans qui sont concernés ;
- ✓ De part leurs actes délinquants : ils relèvent de la protection judiciaire de la jeunesse, en lien avec le juge des enfants sur un versant pénal.

La construction d'une réponse adaptée induit le rapprochement des professionnels du soin, de la prévention et de l'éducation et non pas seulement la juxtaposition d'interventions.

En effet, l'expérience d'accompagnements organisés avec une ou plusieurs associations/services permet un sentiment de sécurité retrouvé, terreau d'un possible

apaisement et donc d'un contexte où il est possible de se projeter, de réfléchir plus sereinement avec et pour ces jeunes. Ce n'est pas toujours synonyme d'un arrêt d'agir, d'une immédiateté de l'apaisement mais il concourt à signifier une mobilisation, un intérêt. Cet intérêt vient renforcer le sentiment de considération, d'existence et donc un sentiment de protection.

L'aptitude à faire ensemble devient alors un atout pour garantir la sécurité de ces adolescents, mais aussi celle des professionnels qui les accompagnent au quotidien. A plusieurs, la continuité de l'accompagnement est favorisée de manière collective et permet une contenance institutionnelle qui devient rassurante pour les adolescents. La mutualisation des compétences permet d'assurer la continuité du parcours du jeune.

Durée et modalités du séjour : la durée du séjour varie en fonction du projet du jeune. Elle est négociée avec les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et les partenaires, l'accueil est séquencé et partagé avec d'autres structures. Dans ces situations, l'association Ribinad est associée à la réflexion et participe à des réunions de synthèse en amont.

Une convention « multi partenariale » coordonnée par le cadre ASE vient préciser les conditions de l'accueil. Le jeune est accueilli quelques jours par semaine au sein de notre association.

Les objectifs de l'accompagnement séquentiel multi- partenarial:

- ✓ Assurer la continuité de l'accompagnement d'un jeune Finistérien en mutualisant les compétences avec d'autres partenaires de la protection de l'enfance ;
- ✓ Construire avec le jeune, ses parents, les professionnels, un projet individualisé répondant à son histoire, son parcours, ses attentes et besoins ;
- ✓ Permettre par l'accompagnement individuel 24H/24 un arrêt d'agir, une prise de recul ;
- ✓ Fournir aux services de l'ASE des éléments d'observation et d'évaluation permettant le cas échéant de valider une orientation pour le jeune.

Les limites : L'absence de soins pour des jeunes présentant des troubles psychiques peut motiver un refus d'admission. En effet, les accompagnements séquentiels proposés par Ribinad sont des dispositifs éducatifs qui n'ont pas vocation à se substituer à des structures thérapeutiques.